



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/GE.4/2007/2  
9 mai 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE**

Groupe spécial d'experts du méthane  
provenant des mines de charbon  
Genève, 2-4 avril 2007  
Troisième session

**RAPPORT DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS DU MÉTHANE  
PROVENANT DES MINES DE CHARBON  
SUR SA TROISIÈME SESSION**

**I. INTRODUCTION**

1. La troisième session du Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon s'est tenue du 2 au 4 avril 2007. D'autres documents de travail et renseignements détaillés sur les questions traitées dans le présent rapport peuvent être consultés sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/ie/se/coal/cmm.html>.

**II. PARTICIPATION**

2. Ont participé à cette session les représentants des pays membres de la CEE ci-après: Allemagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Italie, Kazakhstan, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie et Ukraine. Des représentants de la Communauté européenne y ont également participé.

3. Des représentants de l'Australie, de la Chine, de l'Inde, du Japon, du Mexique et du Nigéria ont participé en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission.

4. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après ont participé à la session: Partenariat international pour l'introduction du méthane sur les marchés, Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) du Groupe de la Banque mondiale et Institut mondial du charbon.

### **III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

(point 1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/ENERGY/GE.4/2007/1: Ordre du jour provisoire.

5. L'ordre du jour provisoire a été adopté sans modification.

### **IV. APPLICATION DE LA RÉFORME DE LA CEE ET QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SOIXANTE ET UNIÈME SESSION DE LA COMMISSION (EN RAPPORT AVEC LES ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE) ET DE LA QUINZIÈME SESSION DU COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE**

(point 2 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/ENERGY/2006/1: Rapport de la Commission sur sa soixante et unième session.

ECE/ENERGY/68: Rapport du Comité de l'énergie durable sur sa quinzième session.

6. Le Directeur adjoint de la Division de l'énergie durable, M. F. Romig, a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants. Il a indiqué que le Comité de l'énergie durable avait reconduit le mandat du Groupe d'experts pour une période de deux ans, ce qui démontrait que les États membres étaient satisfaits des travaux du Groupe. Par ailleurs, le Comité s'est dit favorable à la fusion de l'Équipe spéciale des avantages économiques découlant de l'amélioration de la sécurité dans les mines de charbon grâce à l'extraction et l'exploitation du méthane de ces mines et du Groupe spécial d'experts, dont l'action serait ainsi plus forte, plus cohérente et, finalement, plus efficace. Cette fusion, qui tirerait parti des relations entre ces deux organes et entre leurs membres, devrait permettre de fournir de meilleures prestations aux États membres et à l'industrie du charbon.

7. Le Directeur adjoint a également souhaité la bienvenue aux membres du Sous-Comité des mines de charbon du Partenariat international pour l'introduction du méthane sur les marchés et s'est félicité de l'occasion qui leur était donnée de tenir la session du Sous-Comité parallèlement à celle du Groupe d'experts.

8. Le secrétariat a fait une présentation sommaire des différents types d'organes intergouvernementaux existant au sein du système des Nations Unies, notamment des groupes spéciaux d'experts et des groupes de travail, afin de préciser le rôle des commissions régionales et des organes d'experts qui les appuient.

## V. ÉLECTION DU BUREAU (point 3 de l'ordre du jour)

9. Les participants à la session ont donné acte des services fournis par le premier Bureau du Groupe spécial d'experts et ont exprimé leurs remerciements pour les activités qu'il avait accomplies. Le Groupe spécial d'experts a élu son nouveau Bureau pour 2008, qui se compose des membres ci-après: M. Roland Mader (Allemagne/Royaume Uni), Président; MM. Yuriy Bobrov (Ukraine), Raymond Pilcher (États-Unis), Grigoriy Present (Kazakhstan), Sergei Shumkov (Fédération de Russie) et Jacek Skiba (Pologne), Vice-Présidents. Un poste de vice-président est resté vacant.

## VI. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2006 ET RÉALISATIONS DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS DU MÉTHANE PROVENANT DES MINES DE CHARBON (point 4 de l'ordre du jour)

Document: ECE/ENERGY/GE.4/2006/2: Rapport du Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon sur sa deuxième session.

10. M. Roland Mader, Président, a passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail pour 2006, que le Groupe spécial d'experts avait adopté à sa deuxième session.

a) Coordination avec le Partenariat international pour l'introduction du méthane sur les marchés: Le Groupe spécial d'experts a continué à coopérer avec le Partenariat international: i) en dirigeant l'établissement d'une terminologie et de normes uniformisées pour l'industrie du méthane provenant des mines de charbon; ii) en accueillant la session de printemps 2007 du Sous-Comité des mines de charbon du Partenariat international; et iii) en poursuivant sa coopération informelle sur les questions d'intérêt commun.

b) Continuation des travaux sur le projet (financé au moyen de fonds extrabudgétaires) de financement des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon dans la région de la CEI/CEE: Le secrétariat a véritablement commencé ses travaux sur ce projet en 2006 et a: i) entrepris deux missions en Fédération de Russie (février et juin 2006); ii) effectué une mission au Kazakhstan en février 2007; iii) participé à un atelier sur le financement de projets, tenu à Donetsk (Ukraine) en juin 2006, parrainé par le Partenariat pour la réforme en matière d'énergie et d'environnement (PEER) et l'Environmental Protection Agency des États-Unis (USEPA); iv) établi des fiches d'information, un modèle de plan d'entreprise et un document d'orientation, et un modèle de feuille de calcul en langues anglaise et russe; et v) reçu un premier descriptif de projet d'une société d'exploitation minière russe.

c) Demande de réponses supplémentaires au questionnaire destiné au Groupe spécial d'experts et établissement d'un rapport sur les réponses au questionnaire: À sa deuxième session, le secrétariat a fait savoir qu'il avait reçu environ 30 réponses. Le Président a demandé aux membres de fournir des réponses supplémentaires afin que l'enquête soit plus représentative et a repoussé la date butoir pour leur réception au 7 avril. Le secrétariat a reçu 83 réponses et a établi un exposé et un rapport de synthèse (ECE/ENERGY/GE.4/2007/3).

d) Équipe spéciale sur la sécurité dans les mines: L'Équipe spéciale a atteint ses objectifs, qui étaient les suivants: établir, dans les trois langues de travail de la CEE, un cadre pour les études de cas sur les systèmes de dégazage du méthane (ECE/ENERGY/GE.4/2007/4); ii) achever les études de cas sur le dégazage aux États-Unis et en Russie/CEI (ECE/ENERGY/GE.4/2007/5-9); et iii) participer en tant qu'observateur à la réunion tripartite de l'Organisation internationale du Travail (OIT), en mai 2006, consacrée au Code révisé de bonnes pratiques sur la sécurité et l'hygiène dans les mines de charbon souterraines.

e) Évaluation des applications pratiques de l'exploitation du méthane à faible concentration: Le Groupe d'experts a peu progressé dans ce domaine en 2006, mais il prévoit d'y revenir lors d'un débat à sa troisième session.

f) Ateliers, conférences et colloques: La CEE a coparrainé l'atelier sur les «Aspects géomécaniques et géodynamiques de l'extraction à haut rendement du méthane provenant des mines de charbon et du méthane de houille», tenu du 20 au 22 septembre 2006 à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) et organisé par l'Institut national pour la recherche scientifique sur la géomécanique et la topographie dans les mines (VNIMI). Ont également contribué de manière substantielle à cet atelier le Gouvernement de la Fédération de Russie, Gazprom, la société minière «Severstalresurs» et la compagnie sibérienne du charbon (SUEK).

## **VII. RÉSUMÉ DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE COMMUNIQUÉ AU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS EN 2006**

(point 5 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/ENERGY/GE.4/2006/3: Questionnaire destiné au Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon.

ECE/ENERGY/GE.4/2007/3: Résumé des réponses au questionnaire sur le méthane provenant des mines de charbon.

11. Le Bureau a établi et distribué au premier trimestre de 2006 un questionnaire destiné aux membres du Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon (ECE/ENERGY/GE.4/2006/3). La date butoir pour l'envoi des réponses était avril 2006. Le Président a présenté un rapport de synthèse (ECE/ENERGY/GE.4/2007/3) à la troisième session. Ces conclusions sont d'excellents indicateurs pour établir les priorités du Groupe d'experts à l'avenir. En bref, les questions liées à la sécurité des mines et à la réduction des émissions restent les principales priorités pour les représentants au sein du Groupe d'experts. Le rapport et l'exposé qui l'accompagnent peuvent être consultés sur le site Web de la CEE, et il est souhaitable de se référer à ces documents pour de plus amples informations.

12. Le Président a indiqué que les réponses au questionnaire seraient également présentées dans un article à paraître dans le numéro de juin de la revue périodique de l'industrie minière, *World Coal*.

**VIII. ÉTAT ACTUALISÉ DE LA SITUATION ET DES ACTIVITÉS DE  
L'ÉQUIPE SPÉCIALE DES AVANTAGES ÉCONOMIQUES  
DÉCOULANT DE L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DANS  
LES MINES DE CHARBON GRÂCE À L'EXTRACTION ET  
À L'EXPLOITATION DU MÉTHANE DE CES MINES**  
(point 6 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/ENERGY/GE.4/2007/4: Projet de cadre pour les études de cas sur les systèmes de dégazage du méthane.

ECE/ENERGY/GE.4/2007/5: Description d'un projet d'extraction et d'exploitation du méthane sur le site de la mine désaffectée Kapitalnaya et sur celui de la mine en activité Osinnikovskaya dans le Kouzbass.

ECE/ENERGY/GE.4/2007/6: Description d'un projet d'extraction et d'exploitation du méthane des mines du bassin houiller de Karaganda (Kazakhstan).

ECE/ENERGY/GE.4/2007/7: Approches conceptuelles applicables à l'exploitation de gisements de houille très grisouteux.

ECE/ENERGY/GE.4/2007/8: Étude de cas sur l'impact économique d'incidents liés au méthane dans les mines de charbon aux États-Unis d'Amérique: cas de la mine A.

ECE/ENERGY/GE.4/2007/9: Étude de cas sur l'impact économique d'incidents liés au méthane dans les mines de charbon aux États-Unis d'Amérique: cas de la mine B.

13. M. Raymond Pilcher, Président de l'Équipe spéciale, a présenté le rapport consacré à ce point de l'ordre du jour. L'Équipe spéciale a été très active au cours des douze mois précédents, achevant la mise au point du cadre pour les études de cas et réalisant trois études de cas sur des mines situées dans des pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) ainsi que deux études sur des mines situées aux États-Unis. Les représentants qui ont réalisé les études de cas dans les pays de la CEI n'ont pas pu participer à la session; pour cette raison, seules les études de cas sur les mines situées aux États-Unis ont été présentées et examinées durant la session. Selon M. Pilcher, les études de cas concernant les États-Unis montrent qu'une augmentation des investissements dans l'exploitation et le dégazage du méthane provenant des mines de charbon permettrait de renforcer la sécurité dans les mines. S'ils sont réalisés dans de bonnes conditions, les projets relatifs à la récupération et à l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon peuvent être rentables, et les économies qu'ils permettent de réaliser en évitant un certain nombre d'accidents dans les mines pourraient servir à financer les dépenses d'équipement supplémentaires nécessaires pour améliorer les activités de dégazage et d'exploitation du méthane. Il convient de noter que les études de cas concernant les États-Unis se fondent uniquement sur des données publiques; ces études soulignent donc aussi le manque de transparence et l'absence des données nécessaires pour effectuer ce type d'analyse.

14. Le Groupe d'experts a examiné un certain nombre d'activités qui pourraient être réalisées dans le cadre des futurs travaux de l'Équipe spéciale:

a) Il conviendrait d'aplanir les différends relatifs à la possession du gaz, à l'accès aux gazoducs transportant du gaz naturel et aux infrastructures de transport d'électricité afin d'éliminer les obstacles à la récupération et à l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon;

b) Les autorités gouvernementales chargées de la sécurité devraient recueillir un plus grand nombre de données économiques et d'informations sur les accidents miniers et les diffuser auprès du public;

c) Les grandes compagnies d'assurances devraient examiner les conséquences économiques des accidents miniers et proposer des mesures d'incitation visant à développer les activités de dégazage et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon;

d) Il conviendrait de créer des fonds autorenouvelables bénéficiant de l'appui des gouvernements et susceptibles de fournir des capitaux à bas coût de façon à encourager de nouveaux investissements dans les activités de dégazage et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon;

e) D'autres études de cas doivent être réalisées, particulièrement pour ce qui concerne les pays et régions hors CEI et États-Unis.

15. Lors des débats qui ont suivi, le Groupe d'experts est convenu de:

a) Réaliser d'autres études de cas. Le secrétariat étudiera la question de savoir quelles ressources doivent être engagées pour effectuer une analyse de qualité et en rendra compte au Groupe d'experts afin de répondre à d'éventuelles préoccupations concernant le coût et le temps. Pour appuyer cette action, le représentant de la Fédération de Russie travaillant à l'Institut VNIMI a également proposé de fournir la base de données de l'Institut concernant les accidents miniers et leurs causes.

b) Évaluer les règlements et les lois sur la sécurité minière dans différents pays pour voir si les cadres juridiques en place ont pour effet de freiner plutôt que de stimuler les investissements dans les activités de dégazage et d'exploitation du méthane;

c) Prendre contact avec les sociétés d'assurance et de réassurance afin d'évaluer l'implication du secteur et son intérêt pour ces questions, et en rendre compte au Groupe d'experts. Le secrétariat dirigera cette action dans un premier temps.

16. Le secrétariat a terminé l'examen de ce point de l'ordre du jour en rendant compte de sa participation en tant qu'observateur à la réunion tripartite de l'Organisation internationale du Travail (OIT) de mai 2006, consacrée au Code révisé de bonnes pratiques sur la sécurité et l'hygiène dans les mines de charbon souterraines. Ce code (<http://www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/techmet/meshcm06/code.pdf>) n'est pas un règlement mais plutôt un ensemble de lignes directrices sur les bonnes pratiques couvrant la totalité des activités minières, y compris le dégazage du méthane. La possibilité donnée à la CEE de participer en tant qu'observateur à cette réunion montre que l'OIT et la CEE sont toujours décidées à coopérer pour encourager les

activités de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon. Le secrétariat rencontrera des représentants de l'OIT après la troisième session du Groupe d'experts afin d'étudier d'autres possibilités de coopération.

**IX. MOYENS DE FACILITER LA SÉLECTION ET L'EXÉCUTION DE PROJETS  
RELATIFS AU MÉTHANE PROVENANT DES MINES DE CHARBON  
PAR LE DIALOGUE ET LA COOPÉRATION TECHNIQUE**  
(Point 7 de l'ordre du jour)

17. Les participants à la réunion ont entendu un exposé sur les différents moyens d'exploiter le méthane de faible qualité provenant des systèmes de dégazage du méthane. Cette question avait été soulevée durant la deuxième session du Groupe d'experts et la majorité de ses membres l'avait jugée très importante. L'amélioration de la récupération et de l'exploitation de volumes de gaz à faible concentration (c'est-à-dire une concentration inférieure à 25 %) permettrait sans doute de réaliser de réels progrès en matière de réduction des émissions de méthane et se traduirait par de nouvelles améliorations de la sécurité dans les mines, particulièrement dans nombre de pays en développement et en transition où ce problème est courant. Les participants à la réunion sont convenus de ce qui suit:

a) Il est possible d'exploiter ou de brûler du méthane à faible concentration sans risques du point de vue de la sécurité, et l'on a notamment évoqué un moteur à gaz élaboré et utilisé en Chine qui fonctionne avec du méthane à faible concentration;

b) En général, les systèmes à combustion fonctionnant avec du gaz à faible concentration sont équipés de nombreux coupe-flammes et il est donc nécessaire de mettre au point des systèmes comportant moins de coupe-flammes afin d'en réduire la complexité et les coûts d'exploitation;

c) Le problème reste entier; cela dit, la question de savoir si la production de volumes de gaz à faible concentration provenant des mines de charbon en activité entraîne des risques d'accident, et impose des limitations techniques ne sera que théorique. On pourrait également adopter une autre approche et produire du méthane provenant de mines désaffectées dont les concentrations en oxygène sont faibles et pour lequel les risques d'accident semblent pouvoir être gérés;

d) Si les risques d'accident sont gérables, il peut s'avérer nécessaire de modifier les prescriptions réglementaires dans certains pays où les réglementations interdisent la combustion du méthane provenant des mines de charbon à des concentrations inférieures à 25 %;

e) Outre les questions techniques et réglementaires, il est aussi nécessaire d'évaluer l'offre et la demande globales de gaz à faible concentration pour stimuler les investissements dans la mise au point et l'application de nouvelles technologies.

18. Par ailleurs, deux exposés ont porté sur les faits nouveaux dans ce secteur aux niveaux national et régional, et un exposé a fait le point des progrès technologiques. Ces exposés peuvent être consultés sur le site Web de la CEE:

a) État d'avancement du projet d'extraction et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon dans le bassin du Kouzbass, exposé du représentant de la Fédération de Russie;

b) Faits nouveaux concernant l'exploitation du méthane provenant de mines de charbon en Pologne, exposé du représentant de la Pologne;

c) Faits nouveaux concernant les projets MEGTEC Systems et MAV (méthane d'air de ventilation), exposé du représentant de la Suède.

## **X. QUESTIONS LIÉES AU FINANCEMENT DES PROJETS RELATIFS AU MÉTHANE PROVENANT DES MINES DE CHARBON**

(Point 8 de l'ordre du jour)

19. Une des priorités du Groupe spécial d'experts est de stimuler le développement de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon en recensant les projets possibles et en favorisant l'investissement dans ces projets. À ses précédentes sessions, le Groupe d'experts avait examiné les possibilités d'investissement et les outils de financement par dette et par action de ces projets. À sa dernière session, le Bureau a souhaité élargir les débats en examinant les raisons pour lesquelles les projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon restent à la traîne alors qu'ils sont toujours jugés très attractifs par les investisseurs du marché du carbone. Pour la première fois également, le Groupe d'experts a reçu des informations sur les différentes méthodes d'assurance des projets relatifs aux gaz à effet de serre, qui pourraient gagner en importance à mesure que les questions d'exécution deviennent prioritaires.

20. Obstacles aux investissements dans les projets relatifs au méthane provenant de mines de charbon: Les participants à la réunion ont entendu un rapport présenté par l'une des sociétés les plus en vue sur les marchés liés au carbone et donnant un aperçu global de ces questions; cette présentation a été suivie d'une réunion-débat, animée par un expert de renommée mondiale en matière de projets relatifs à l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon et quatre autres intervenants: i) un grand acheteur de dimension multinationale sur le marché du carbone, également investisseur dans des projets de réduction des gaz à effet de serre; ii) un réalisateur de projets travaillant exclusivement sur des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon; iii) un investisseur en capital risque ayant l'expérience de projets globaux sur les gaz à effet de serre et le rendement énergétique; et iv) un exploitant de mines de charbon. Les participants sont convenus qu'il n'était pas difficile de trouver des projets réalisables relatifs à l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon car de nombreuses sources d'information sur ces projets existaient dans le monde. Les difficultés surviennent lors de la mise en œuvre des projets en raison de nombreux obstacles qui subsistent dans ce domaine:

a) On constate une confusion et des désaccords concernant la propriété du méthane, l'énergie produite et les compensations des émissions de carbone lors des transactions concernant du méthane provenant des mines de charbon;

b) Il est difficile d'appliquer un schéma d'entreprise unique et cohérent dans les différents pays en raison de la diversité des pratiques commerciales;

- c) On constate une incapacité à comprendre et à appliquer les principes de l'ingénierie financière et un manque général de connaissance pointue des marchés de capitaux parmi les promoteurs des projets;
  - d) Il existe des difficultés techniques dues aux fluctuations de la qualité et de la quantité du méthane obtenu par dégazage;
  - e) Les conditions en matière d'investissement et l'état des infrastructures pour la production d'électricité restent mauvais dans de nombreux pays;
  - f) Il existe un désaccord concernant le financement des améliorations en amont du système de dégazage minier; le financement doit-il être assuré par l'exploitant de la mine ou par le responsable d'un projet relatif au méthane provenant des mines de charbon, et les coûts en amont doivent-ils être attribués au projet d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon?
  - g) Le processus d'autorisation réglementaire/juridique aux niveaux local, régional et fédéral est lent;
  - h) Il y a trop de niveaux de prise de décisions au sein des organisations chargées de la mise en œuvre, des participants au projet et des organes réglementaires;
  - i) Il subsiste un climat d'indécision dû à l'absence d'accord sur les limites imposées aux émissions de carbone après 2012 en vertu du Protocole de Kyoto et d'autres dispositifs.
21. Les participants à la réunion ont par ailleurs mis au jour de nouveaux problèmes associés à l'évolution des marchés du carbone et aux afflux massifs de capitaux à risque sur les marchés:
- a) L'industrie houillère a lancé tardivement des projets sur les marchés du carbone;
  - b) On a donné trop d'importance à la mise en œuvre des projets et pas assez aux stratégies de suivi;
  - c) Il est difficile de trouver des partenaires nationaux fiables et qualifiés pour servir d'intermédiaires efficaces;
  - d) Il subsiste des problèmes dus à la méthode ACM008 adoptée dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre;
  - e) Les investisseurs et les promoteurs de projets sur le marché du carbone, qui découvrent l'industrie houillère, en ont une compréhension limitée, surtout des moteurs économiques de l'industrie minière et de la priorité accordée à la notion de sécurité avant tout;
  - f) Il convient de préciser le lien existant entre les avantages offerts par une plus grande sécurité et les projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon réalisés dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre et du Processus d'application conjointe;
  - g) Les promoteurs et les investisseurs de projets ont une mentalité de «ruée vers l'or» qui débouche sur des attentes irréalistes en matière de prix et provoque l'indécision des

promoteurs des projets et l'impatience des investisseurs, qui sont prompts à abandonner le marché lorsque le prix du carbone est à la baisse.

22. Toutefois, de nombreux participants estiment que l'industrie du méthane provenant des mines de charbon a un très bel avenir, et nombre de ces problèmes devraient être résolus au cours des trois prochaines années, à mesure que les appels en faveur de l'exécution des projets de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto se feront plus pressants.

23. Projet visant à encourager la mise au point de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants: le secrétariat a informé les participants à la réunion des activités et des progrès accomplis dans le cadre du projet, financé par des fonds extrabudgétaires, sur la «mise au point de projets relatifs au méthane provenant de mines de charbon en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants». Le secrétariat a averti que le projet ne progressait pas au rythme prévu. Les marchés de capitaux disposent de liquidités importantes pour les projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon. En outre, une restructuration et une consolidation fructueuses de l'industrie du charbon ont rendu ces entreprises très performantes et rentables dans un certain nombre de pays de la CEE/CEI qui disposent de ressources et de moyens perfectionnés pour mener à bien les projets. Cela a créé un climat d'investissement très différent de celui qui prévalait en novembre 2003, lorsque le projet a été envisagé pour la première fois. On continuera, dans le cadre de ce projet, à sélectionner des projets liés à tous les aspects de l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon, mais le secrétariat juge réaliste de prévoir que les activités futures porteront principalement sur les points suivants: i) appuyer des projets visant à récupérer le méthane présent dans l'air de ventilation des mines de charbon (MAV), car ils ne sont pas assez attractifs pour les investisseurs à court terme en comparaison avec les projets prévoyant le dégazage du méthane; ii) travailler avec des mines plus petites, indépendantes ou détenues par l'État, qui auront sans doute un plus grand besoin de ce type de services; iii) travailler avec des exploitations minières plus grandes qui souhaitent gérer ce type de projets en interne; et iv) continuer à organiser des ateliers sur le financement des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon, car du matériel de très bonne qualité a été mis au point pour ces ateliers. La CEE continuera à travailler avec la Fédération de Russie et le Kazakhstan, et s'attachera à présenter un ou deux projets lors de l'Exposition sur l'introduction du méthane sur les marchés, prévue à Beijing fin octobre 2007. En outre, elle essaiera d'étendre ce projet à l'ensemble de la région de la CEE/CEI fin 2007.

24. Moyens d'assurance pour les projets visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre: les participants à la réunion ont entendu un rapport sur l'assurance du risque politique présenté par l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) du Groupe de la Banque mondiale, et un exposé de Marsh Ltd sur la gamme des moyens de réduction des risques offerts par les assureurs du secteur privé. Ces exposés, comprenant des renseignements détaillés sur les risques couverts, peuvent être consultés sur le site Web de la CEE. En 2006, l'AMGI a présenté sa première police d'assurance relative à un projet pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, laquelle offrait une couverture dans le cadre d'un projet sur les gaz de décharge en Amérique centrale; l'Agence reste intéressée par des projets similaires, y compris des projets relatifs à l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon. Alors que l'AMGI limite sa couverture au risque politique (et aux nombreuses sous-catégories de risques politiques), Marsh Ltd a présenté d'autres types de couverture concernant les risques liés au Protocole de Kyoto, aux crédits, aux problèmes technologiques et à la cessation d'activités.

Marsh Ltd a également attiré l'attention des participants sur la publication prochaine d'une étude consacrée aux questions d'assurance de projets dans le secteur du carbone, réalisée pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

25. À l'issue des débats sur le financement des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon, le Groupe spécial d'experts a constaté qu'il était toujours important de promouvoir les investissements dans ce type de projets et s'est engagé à rechercher d'autres moyens de faciliter la coopération entre les gouvernements, l'industrie minière, les investisseurs et les promoteurs de projets.

## **XI. UNIFORMISATION DE LA TERMINOLOGIE ET DES NORMES TECHNIQUES**

(Point 9 de l'ordre du jour)

26. Le Groupe d'experts est convenu que les futurs travaux dans ce domaine ne porteraient pas sur «l'uniformisation des normes techniques», car cet objectif est irréaliste eu égard aux contraintes actuelles en matière de ressources et de temps, et il est difficile de convaincre les autorités réglementaires de modifier des règlements qu'elles ont établis en fonction des conditions locales.

27. Lors des débats sur «l'uniformisation de la terminologie», le Groupe d'experts a examiné les réponses à son questionnaire (ECE/ENERGY/GE.4/2007/3), qui s'accordent, pour une majorité, sur la nécessité d'uniformiser les termes et définitions, et cela bien que 25 % des répondants ne soient pas d'accord avec les termes et les définitions proposés. Ce taux relativement élevé donne à penser qu'une première étape réaliste consisterait à établir un glossaire des termes avec une définition unique, associés aux termes utilisés dans différentes parties du monde. On pourrait se fonder sur les définitions figurant dans la méthodologie ACM008, approuvée pour les projets relatifs à l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon dans le cadre du processus du Mécanisme pour un développement propre. Le secrétariat est convenu de diriger un petit groupe de travail composé de représentants de l'industrie minière, des gouvernements, des fournisseurs et des investisseurs/promoteurs de projets, lesquels rendront compte de leurs travaux à l'ensemble du Groupe d'experts à sa prochaine session annuelle au plus tard.

## **XII. CONFÉRENCES, ATELIERS ET AUTRES MANIFESTATIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS DU MÉTHANE PROVENANT DES MINES DE CHARBON**

(Point 10 de l'ordre du jour)

28. Les participants ont reçu un rapport consacré à l'atelier sur les «Aspects géomécaniques et géodynamiques de l'extraction à haut rendement du méthane provenant des mines de charbon et du méthane de houille», organisé par le VNIMI à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie). Le rapport sur cet atelier peut être consulté sur le site Web de la CEE.

29. La CEE a été invitée à parrainer les prochains ateliers et conférences ci-après ou à y participer:

a) Pologne, septembre 2007: Les participants sont convenus de fournir un appui à l'atelier international parallèle au Congrès minier polonais, prévu à Kraków (Pologne) le 20 septembre 2007, et intitulé «Nouvelles tendances dans les domaines de la récupération et de l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon». Les participants à l'atelier sont invités à prendre part à l'ensemble du Congrès, qui se tiendra du 19 au 21 septembre;

b) Exposition du Partenariat international sur l'introduction du méthane sur les marchés, octobre 2007: L'Exposition sur l'introduction du méthane sur les marchés se tiendra du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2007. Le Partenariat sur l'introduction du méthane sur les marchés a invité la CEE à participer à une séance consacrée au financement des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon; les participants à la réunion ont accepté cette invitation;

c) Fédération de Russie, 2008: Promgaz et l'Institut VNIMI ont proposé d'organiser en 2008 un atelier dans la région de Kemerovo afin de poursuivre les débats et les travaux de l'atelier de Saint-Pétersbourg.

30. Les autres événements soumis à l'attention du Groupe d'experts sont notamment les suivants:

a) Troisième Conférence internationale sur les technologies propres du charbon, Italie, mai 2007 ([http://www.cct2007.it/inc/CCT2007\\_second\\_ann.pdf](http://www.cct2007.it/inc/CCT2007_second_ann.pdf));

b) Conférence sur l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon aux États-Unis, États-Unis, septembre 2007;

c) Congrès minier mondial, Pologne, septembre 2008;

d) Atelier (à confirmer) sur les applications concernant le méthane de faible qualité.

### **XIII. ACTIVITÉS DES DIVERSES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES, ET COOPÉRATION AVEC CES ORGANISATIONS**

(Point 11 de l'ordre du jour)

31. Le secrétariat a indiqué aux participants que les États membres avaient demandé que l'on établisse un document d'information, dénommé «Document de la catégorie II», en vue de la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» qui se tiendra en octobre 2007. Ce document, qui sera transmis au secrétariat du processus «Un environnement pour l'Europe» en juillet 2007, sera l'occasion de souligner l'importance de la récupération et de l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon, ainsi que de mettre en évidence les travaux du Groupe spécial d'experts.

32. Le Sous-Comité des mines de charbon du Partenariat international sur l'introduction du méthane sur les marchés s'est réuni dans le cadre de la session du Groupe spécial d'experts. Les exposés et le compte rendu de cette réunion peuvent être consultés à l'adresse <http://www.methanetomarkets.org>.

#### **XIV. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2007**

(Point 12 de l'ordre du jour)

33. Après examen de ce point, le Groupe spécial d'experts:

a) A exprimé ses remerciements au Comité de l'énergie durable et au Comité exécutif de la CEE pour avoir prolongé le mandat du Groupe spécial d'experts jusqu'à décembre 2008;

b) A élu un nouveau Bureau pour 2008, et laissé vacant un siège de vice-président;

c) S'est déclaré favorable à la réalisation d'autres études de cas sur l'impact économique du renforcement de la sécurité dans les mines en dehors de la Fédération de Russie, de la CEI et des États-Unis;

d) Est convenu de passer en revue les lois et les règlements existants relatifs à la sécurité dans les mines pour ce qui concerne le dégazage du méthane pour voir si les prescriptions réglementaires freinent l'innovation et la mise en œuvre de programmes efficaces de récupération et d'exploitation du méthane;

e) A demandé au secrétariat de prendre contact avec le secteur des assurances pour évaluer l'intérêt qu'il y aurait à estimer les avantages économiques des investissements dans les activités de dégazage du méthane et les effets positifs que cela aurait sur la sécurité et la productivité dans les mines;

f) A établi une petite équipe spéciale informelle dirigée par le secrétariat et chargée d'élaborer un glossaire afin d'accroître la cohérence des termes utilisés dans l'industrie du méthane provenant des mines de charbon;

g) Est convenu de continuer à étudier les aspects techniques et les questions de fond liés aux activités de récupération et d'exploitation du méthane de faible qualité provenant des mines de charbon et d'évaluer le potentiel global de cette ressource;

h) S'est félicité de pouvoir coparrainer l'atelier sur les «Aspects géomécaniques et géodynamiques de l'extraction à haut rendement du méthane provenant des mines de charbon et du méthane de houille», organisé par le VNIMI à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) du 20 au 22 septembre 2006;

i) A accueilli avec satisfaction l'invitation de coparrainer un atelier sur le méthane provenant des mines de charbon, prévu à Kraków (Pologne) en septembre 2007, en coopération avec l'Institut central des mines de Katowice et l'Université AGH des sciences et technologies de Kraków, ainsi qu'un atelier (à confirmer) organisé par l'Institut VNIMI et Promgaz dans la région du Kouzbass en 2008;

j) A accepté l'invitation de participer à un débat sur le financement de projets lors de l'Exposition du Partenariat sur l'introduction du méthane sur les marchés, prévu à Beijing au dernier trimestre de 2007;

k) A pris note avec satisfaction de l'occasion donnée au secrétariat et au Bureau d'établir un document de catégorie II en vue de la Conférence ministérielle «Un environnement

pour l'Europe», prévue à Belgrade en octobre 2007;

l) Est convenu de continuer à promouvoir le financement et le développement de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon;

m) S'est félicité de la poursuite de sa coopération avec d'autres organisations internationales et intergouvernementales.

## **XV. QUESTIONS DIVERSES**

(Point 13 de l'ordre du jour)

34. Les participants à la troisième session ont constaté avec une vive préoccupation la faible participation de l'industrie houillère à la session, contrairement aux sessions précédentes. Afin de garantir le succès des travaux du Groupe d'experts à l'avenir, il est absolument essentiel que l'industrie du charbon participe et contribue de manière substantielle à ses sessions. Le Groupe d'experts a demandé au Bureau et au secrétariat d'étudier et de mettre en œuvre les moyens d'accroître cette participation.

-----